

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-094**

*DIRECTION GENERALE
DES SERVICES*

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Astrid de GEYER d'ORTH en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2015

Publication : 07/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σ. de MA&E'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 7 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-095**

*DIRECTION GENERALE
DES SERVICES*

DELAI D'URGENCE

Selon l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délai de convocation des membres du Conseil Municipal est de 5 jours francs. C'est une formalité substantielle dont la violation est un motif d'illégalité d'une délibération.

Suite au décès de Monsieur Bernard VETTER, le 2 octobre 2015, Monsieur Jacques LE BRET est automatiquement nommé Conseiller Municipal et a été convoqué à la séance du 5 octobre 2015 le même jour, soit le 2 octobre 2015.

Afin de lui permettre de siéger et de participer au vote (personnellement ou par procuration), il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer la procédure d'urgence pour cette convocation.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré

VOTE

le délai d'urgence afin de permettre à Monsieur Jacques LE BRET, nommé Conseiller Municipal à la suite du décès de Monsieur Bernard VETTER, de siéger et de participer au vote (personnellement ou par procuration) à la séance de Conseil Municipal du 5 octobre 2015.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2015

Publication : 07/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MAË

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 7 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-096**

*DIRECTION GENERALE
DES SERVICES*

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Par courrier arrivé en Mairie le 18 septembre 2015, Madame Gwenaëlle PERCHERON a fait part de sa volonté de démissionner de son poste de Conseillère Municipale. Ce courrier a été transmis, le 21 septembre 2015, à Monsieur le Préfet du Calvados.

Il convient d'installer un nouveau Conseiller Municipal.

Madame Bénédicte LEBAILLY, située à la 8^{ème} place sur la liste « J'AIME FALAISE », a accepté le poste laissé vacant par Madame Gwenaëlle PERCHERON.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal de procéder à l'installation de Madame Bénédicte LEBAILLY en qualité de Conseillère Municipale.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de procéder à l'installation de Madame Bénédicte LEBAILLY en qualité de Conseillère Municipale.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 13/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sic MAE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-097**

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Par courrier en date du 25 septembre 2015, arrivé en Mairie le 29 septembre, Madame Chantal VITI a fait part de sa volonté de démissionner de son poste de Conseillère Municipale. Ce courrier a été transmis le jour-même à Monsieur le Préfet du Calvados.

Il convient d'installer un nouveau Conseiller Municipal.

Monsieur Stéphane VIVIEN, situé à la 25^{ème} place sur la liste « AGIR POUR FALAISE », a accepté le poste laissé vacant par Madame Chantal VITI.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal de procéder à l'installation de Monsieur Stéphane VIVIEN en qualité de Conseiller Municipal.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de procéder à l'installation de Monsieur Stéphane VIVIEN en qualité de Conseiller Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 13/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Stéphane VIVIEN

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-098**

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite au décès de Monsieur Bernard VETTIER, le vendredi 2 octobre 2015, il convient de nommer immédiatement un nouveau Conseiller Municipal. En effet, selon l'article L.270 du Code Electoral, « *le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Il convient d'installer un nouveau Conseiller Municipal.

Monsieur Jacques LE BRET, situé à la 9^{ème} place sur la liste « J'AIME FALAISE », a accepté le poste laissé vacant par le décès de Monsieur Bernard VETTIER.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal de procéder à l'installation de Monsieur Jacques LE BRET en qualité de Conseiller Municipal.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de procéder à l'installation de Monsieur Jacques LE BRET en qualité de Conseiller Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 13/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σ. M. MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-099**

*DIRECTION GENERALE
DES SERVICES*

**NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DANS LES COMMISSIONS
MUNICIPALES**

Madame Gwenaëlle Percheron était membre des commissions et comité de suivi suivants :

- Affaires et Restauration Scolaire
- Centre Socioculturel
- Jury de concours Hôtel de Ville et Centre Socioculturel
- Comité de suivi des rythmes scolaires
- Commission d'Appel d'Offres (en qualité de suppléante)
- Commission de Délégation de Service Public (en qualité de suppléante)
- Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est proposé que Madame Bénédicte LEBAILLY la remplace poste pour poste.

Concernant les postes de Madame Chantal VITI et de Monsieur Bernard VETTIER, les remplaçants seront désignés au cours du Conseil Municipal du 14 décembre 2015.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

Il a été demandé au Conseil Municipal d'accepter la nomination de Madame Bénédicte LEBAILLY dans les commissions et comités énoncés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

NOMME

Madame Bénédicte LEBAILLY en tant que membre des commissions et comités suivants :

- Affaires et Restauration Scolaire
- Centre Socioculturel
- Jury de concours Hôtel de Ville et Centre Socioculturel
- Comité de suivi des rythmes scolaires
- Commission d'Appel d'Offres (en qualité de suppléante)
- Commission de Délégation de Service Public (en qualité de suppléante)
- Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-099a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015
Publication : 13/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Suz MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 13 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-100**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE &
ACHATS

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : DECISIONS DU MAIRE PRISES AU
COURS DU TROISIEME TRIMESTRE DE L'ANNEE 2015**

Le 7 avril 2014, afin de faciliter la gestion des affaires communales et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué son pouvoir de décision au Maire en certaines matières et pour la durée de son mandat. Ce rapport a pour objet de porter à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de cette délégation d'attribution, au cours du troisième trimestre de l'année 2015.

- 15-24 Location d'un appartement au 8 rue Saint Jean
- 15-25 Fixation de tarifs pour le Local Jeunes
- 15-26 Location d'un appartement au 25 bis rue Amiral Courbet
- 15-27 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le Centre Socioculturel
- 15-28 Location d'une maison d'habitation au Parc de La Fresnaye

Il a été demandé au Conseil Municipal d'en **PRENDRE ACTE**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE

des décisions du Maire prises au cours du troisième trimestre de l'année 2015
par délégation du Conseil Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 13/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ. ΜΑΔΕ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 13 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-101**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS PUBLIQUES
SERVICE CULTUREL

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 2 000 € A
L'ASSOCIATION « LES AMIS D'ANDRE LEMAITRE »**

L'association « LES AMIS D'ANDRE LEMAITRE » a célébré, en 2015, le 20^{ème} anniversaire de la disparition du peintre André LEMAITRE.

A ce titre, l'association a organisé et réalisé :

- 7 expositions : Caen, Saint Pierre sur Dives, Condé sur Noireau, Falaise, Coutances, Conseil Régional de Basse Normandie et Conseil Départemental de l'Orne. Les thèmes portaient sur les portraits et paysages, les scènes religieuses et natures mortes, les Grands Normands, les gouaches et la tauromachie ;
- 1 colloque présidé par Alain TAPIÉ au château de Bénouville ;
- 1 livre de 304 pages, édité en 2 000 exemplaires, ouvrage de référence de l'œuvre de l'artiste.

L'ensemble de ces actions avait pour but de promouvoir l'œuvre du peintre falaisien et ainsi de participer, par la diffusion de ses tableaux, au rayonnement culturel d'André LEMAITRE.

Afin d'assurer la bonne réalisation de toutes ces opérations, l'association « LES AMIS D'ANDRE LEMAITRE » a sollicité, auprès de la Ville de Falaise, une subvention de 2 000 €.

Le Bureau Municipal avait émis un avis favorable le 3 octobre 2014. En revanche, cette proposition n'ayant pas fait l'objet d'une délibération lors du vote annuel des subventions, il est demandé au Conseil Municipal de la valider.

Il a été ainsi demandé au Conseil Municipal d'accorder, à l'association « LES AMIS D'ANDRE LEMAITRE », une subvention de 2 000 €.

**PAR 23 VOIX POUR
& 5 CONTRE**

(sur 28 suffrages
exprimés :

B. LEBAILLY, V. TROCHERIE,
C. GUEVEL BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré

ACCORDE

à l'association « LES AMIS D'ANDRE LEMAITRE » une subvention de 2 000 € pour l'organisation d'actions dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de la disparition du peintre falaisien, André LEMAITRE.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2015

Publication : 07/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 7 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-102**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS PUBLIQUES

TARIFICATION DU CAMPING : SAISONS TOURISTIQUES 2016 ET SUIVANTES

Afin de permettre au gestionnaire du camping de préparer les prochaines saisons touristiques (promotion du site, paramétrage du logiciel de réservation), il a été demandé au Conseil Municipal de décider des nouveaux tarifs pour les saisons 2016 et suivantes.

Pour rappel, les dernières modifications tarifaires datent de 2012.

	Tarifs 2012-2015		Tarifs applicables à partir de 2016
	T1- mai-juin-sept	T2- juillet-aout	1 ^{er} mai au 30 septembre
Tarif de base (1 emplacement + 1 personne + véhicule)	Aucun		10,00 €
Emplacement	5,30 €	5,30 €	Supprimé
Adulte	3,80 €	4,50 €	5,20 €
Enfant (-13 ans)	2,70 €	2,90 €	3,00 € (4 – 10 ans)
Enfant (0 à 3 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Electricité (10 amp.)	4,20 €	4,20 €	4,30 €
Animal	2,20 €	2,20 €	2,30 €
Visiteur	1,80 €	1,80 €	1,90 €
Lave-linge + dose	4,00 €	4,50 €	4,50 €
Sèche-linge	2,00 €	2,00 €	2,00 €

Nota : La création du tarif de base permet de s'aligner avec ce qui se pratique plus généralement dans les guides.

Les accords particuliers suivants sont également envisagés :

- **FFCC (Fédération Française de Camping et Caravaning)**
Réduction portée de 10 à 20 %.
Elle est accordée sur présentation de la carte, du 1^{er} mai au dernier jour avant les vacances scolaires (2 juillet en 2016), et également de la 4^{ème} semaine du mois d'août (le 22 en 2016) au 30 septembre.
- **FAMILLE NOMBREUSE** : Réduction toute la saison portée de 10 à 20 % sur présentation de la carte SNCF.
- **ACSI (équivalent européen de la FFCC)**
Tarif de 13 € pour 1 emplacement + 2 adultes + électricité.
Il est accordé sur présentation de la carte, dans les mêmes périodes que pour la carte FFCC.
L'affiliation à l'ACSI nous permettra de figurer dans les guides et de bénéficier d'une application Smartphone.
- **STAGIAIRES ET PARTENAIRES CONVENTIONNES AVEC LA VILLE**
Gratuit
- **PARTENARIAT PISCINE**
Une entrée adulte payante = une entrée adulte gratuite
Gratuité pour les enfants de - 12 ans.

A noter, enfin, l'accès gratuit à Internet spot wifi en salle TV et le prêt de jeux et de livres en salle TV.

La Commission Tourisme, réunie le 7 septembre dernier, a émis un avis favorable à ces propositions.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter les tarifs du Camping Municipal applicables à compter de la saison touristique 2016 et pour les suivantes.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré

VOTE

les tarifs du Camping Municipal tels que définis ci-dessus applicables à compter des
saisons touristiques 2016 et suivantes.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 13/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ ΗΑΔΕ'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 13 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-103**

*DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE
SERVICE DU
PATRIMOINE*

EGLISE SAINTE TRINITE : ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION

La Ville de Falaise possède un patrimoine historique insigne de l'architecture française et a fait montre d'une politique d'investissement importante à son égard, par le biais de restaurations ponctuelles comme lors du projet ambitieux mené pour la restauration du château médiéval.

Cette grande campagne prenant fin prochainement, il a été évoqué et validé, avec les membres de la Commission Patrimoine, d'orienter les mesures de conservation des monuments historiques en direction des églises.

Sur quatre édifices consacrés, deux restent profondément marqués par les dégâts de la tempête de l'année 1999. La Ville ne pouvant prendre en charge deux campagnes conjointement, il a été décidé, sur les conseils de la Direction des Monuments Historiques, de concentrer les efforts sur l'édifice de la Sainte Trinité.

En conséquence, afin de mener à bien la restauration de cet édifice situé place Guillaume le Conquérant, une étude préalable a été demandée auprès d'un architecte du Patrimoine, cette étude devant permettre de faire un bilan sanitaire du monument et de proposer un plan de phasage de sa restauration.

Après consultation, Monsieur André DROZD, architecte du Patrimoine, a été retenu. Le coût de l'intervention s'élève à 16 800 € T.T.C.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles peut, au titre de la protection de classement dont bénéficie l'édifice, concourir à hauteur de 60 % d'aide en subvention pour cette opération.

Le plan prévisionnel de financement de l'étude est ainsi établi :

DEPENSES (H.T)		RECETTES	
Coût de l'étude	14.000 €	Subvention DRAC	8.400 €
		Autofinancement	5.600 €
TOTAL DEPENSES	14.000 €	TOTAL RECETTES	14.000 €

Il a donc été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet,
- approuver son plan de financement,
- solliciter la subvention DRAC indiquée au présent rapport
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au projet.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré

APPROUVE

le projet d'étude préalable à la restauration de l'église Sainte Trinité auprès d'un architecte du Patrimoine, cette étude devant permettre de faire un bilan sanitaire du monument et de proposer un plan de phasage de sa restauration.

APPROUVE

le plan prévisionnel de financement de cette étude ainsi qu'il suit :

DEPENSES (H.T)		RECETTES	
Coût de l'étude	14.000 €	Subvention DRAC	8.400 €
		Autofinancement	5.600 €
TOTAL DEPENSES	14.000 €	TOTAL RECETTES	14.000 €

SOLLICITE

une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 60 %, au titre de la protection de classement dont bénéficie l'édifice.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce projet.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 7 OCTOBRE 2015

Pour copie conforme,
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Le Maire

014-211402581-20151005-15-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2015

Publication : 07/10/2015

C.M. 05.10.2015

DÉLIBÉRATION n° 15-103

2/2

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σ. Μ. Η. Α. Ε.

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-104**

DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE : DECISION MODIFICATIVE N° 2

La présente Décision Modificative n° 2 du BUDGET PRINCIPAL de la Ville s'équilibre à hauteur de **55.429 €**, dont :

- 60.500 € en section de Fonctionnement.
- -5.071 € en section d'Investissement.

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011-60636 Police Municipale - acquisition d'un 4 ^{ème} gilet pare balle. Neutre budgétairement (virement à la section d'investissement).	-740 €		
011-60631 Atelier menuiserie - remise aux normes extraction poussière. Neutre budgétairement (virement de la section d'investissement).	1.536 €		
011-60612 Electricité-gaz - Suite à la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie par le SDEC, le fournisseur de gaz a changé et ne pratique pas les mêmes échéances de facturation que le précédent. Celles-ci deviennent bimestrielles et non plus semestrielles ce qui nécessite un ajout ponctuel de crédit. La ligne « dépenses imprévues » permettra l'équilibre budgétaire.	60.000 €		
65-6554 Effacement de réseaux Rue des Prémontrés Pour financer ces travaux, il s'agira de procéder à une avance du plan pluriannuel de fonctionnement 2016 à hauteur de 35.000 €. Les 2.925 € restants seront déduits des crédits d'investissement dédiés à l'éclairage public.	37.925 €		
011-60631 Travaux en régie qui regroupent l'ensemble des opérations réalisées par les Services Techniques. Les crédits sont prélevés sur la section d'investissement.	60.500 €	042 - 722 Travaux en régie	60.500 €
65-6574 Subvention association « Les amis d'André Lemaître »	2.000 €		
022 - 022 Dépenses imprévues	-97.000 €		
023 - 023 Virement à la section d'investissement	-3.721 €		
TOTAL DF	60.500 €	TOTAL RF	60.500 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
21-2188-20 Police Municipale - acquisition d'un 4 ^{ème} gilet pare balle	740 €	13-1311-20 Police Municipale – subvention gilet pare balle (Etat)	250 €
20-2031-58 Eglise Sainte Trinité - diagnostic pour travaux. Il s'agit d'ajuster la prévision initiale à hauteur de 16.800 €	-27.200 €	13-1322-58 Eglise Sainte Trinité subvention diagnostic pour travaux (REGION)	-10.000 €
		13-1321-58 Eglise Sainte Trinité , subvention diagnostic pour travaux (DRAC)	8.400 €
21-21578-30 Mobilier urbain, signalétique	17.200 €	021-021-OPFI Virement de la section de fonctionnement	-3.721 €
21-2313-65 Ex-Champion, aménagement (budget 2015 : 8.043 €)	-7.200 €		
20-2031-65 Etude urbaine (budget 2015 : 40.000 €)	-10.000 €		
23-2313-20 Atelier menuiserie - remise aux normes extraction poussière	-1.536 €		
23-2313-60 Château de la Fresnaye drainage pied de mur (Avance PPI 2016)	60.000 €		
21-2152-70 Panneau lumineux - travaux d'installation (Avance PPI 2016)	2.700 €		
23-2313-65 Sonorisation quartiers de Guibray et centre-ville (coût final de 6.500 €)	-3.500 €		
23-2315-35 Programme annuel éclairage public. Cf. effacement des réseaux rue des Prémontrés	-2.925 €		
23-2313-45 Stade de Guibray - Eclairage (coût final de 84.000 € financé par une avance PPI 2016 sur projet d'acquisition de dalles de protection des sols sportifs)	4.000 €		
040-2313-OPFI Travaux en régie	60.500 €		
23-2313-OPNI Projets à venir	-97.850 €		
TOTAL DI	-5.071 €	TOTAL RI	-5.071 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 2 du BUDGET GENERAL de la Ville.

**PAR 23 VOIX POUR
& 5 CONTRE**

(sur 28 suffrages
exprimés :

B. LEBAILLY, V. TROCHERIE,
C. GUEVEL BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré

APPROUVE

la Décision Modificative n° 2 du budget principal de la Ville.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 13/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric HADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 13 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-105**

DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE : DECISION MODIFICATIVE N° 1

La présente Décision Modificative n° 1 du budget « RESTAURANT SCOLAIRE »
s'équilibre à hauteur de **14.516 €** et concerne uniquement la section de fonctionnement.

DEPENSES		RECETTES	
<p>012-64131 Charges de personnel. Cette augmentation concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 2 agents (0,2 ETP), prévus initialement sur le budget principal de la Ville (11.605 €) · Le remplacement d'un agent en arrêt suite à un accident de service (2.295 €), pris en charge par l'assurance statutaire 	13.900 €	<p>013-6459 Remboursement assurance statutaire suite à un accident de service</p>	2.295 €
<p>65-6542 Pertes sur créances éteintes. Il s'agit de constater l'effacement de la dette d'une famille placée en situation de surendettement suite à une procédure de rétablissement personnel auprès de la Banque de France</p>	616 €	<p>70-7067 Vente de repas. Au vu du nombre de repas vendus depuis le début de l'année, la prévision de recettes est envisagée à la hausse (budget total annuel : 126.361 €)</p>	3.361 €
		<p>013-6419 Subventions emplois aidés. L'aide allouée par l'Etat aux contrats aidés ne sera plus considérée comme une atténuation de charges mais comme une participation de l'Etat.</p>	-51.000 €
		<p>74-74712 Participation ETAT – Emploi d'avenir</p>	32.460 €
		<p>74-74718 Participation ETAT - Contrat unique d'insertion. Outre l'ajustement des imputations comptables, 8.860 € supplémentaires sont envisagés par rapport à la prévision initiale</p>	27.400 €
TOTAL DEPENSES DE F.	14.516 €	TOTAL RECETTES DE F.	14.516 €

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la Décision Modificative n° 1 du budget annexe du Restaurant Scolaire.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré

APPROUVE

la Décision Modificative n° 1 du budget annexe du Restaurant Scolaire.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 13/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ ΗΑΟΕ'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 13 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-106**

DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE ZH 29 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 ET CONSTITUTION
D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « ZH 29 » est actuellement occupé par l'entreprise MONDIAL DECO.

Le comptable public a attiré l'attention des services de la Ville sur la situation financière difficile de l'entreprise. A ce jour, elle ne s'est pas acquittée de l'annuité prévue par le plan de règlement judiciaire et est actuellement redevable à la commune de la somme de 19.593,24 € hors procédure.

En application du principe comptable de prudence et du 29° de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à perdre une somme d'argent significative.

Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé, à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
68-6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	20.000 €		
67 - 678 Charges exceptionnelles	-20.000 €		
TOTAL DEPENSES DE F.	0 €	TOTAL RECETTES DE F.	0 €

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- de constituer une provision semi-budgétaire de droit commun pour risques et charges exceptionnels, de 20.000 € pour couvrir le risque d'impayé ;
- d'approuver la Décision Modificative n° 1 du budget annexe ZH 29 afin de budgéter la provision au compte 6817.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré

DECIDE

de constituer une provision semi-budgétaire de droit commun de 20.000 € pour risques et charges exceptionnels, afin de couvrir le risque d'impayé de l'entreprise MONDIAL DECO.

APPROUVE

la Décision Modificative n° 1 du budget annexe du bâtiment industriel ZH 29 afin de budgéter la provision au compte 6817.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 13 OCTOBRE 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015
Publication : 13/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-107**

DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT : DECISION
MODIFICATIVE N° 2**

Au vu de la fréquentation du Château Guillaume le Conquérant depuis le début de l'année, la prévision initiale de recettes de vente boutique est envisagée en augmentation de 6.000 € (soit 116.000 € de recettes totales liées aux ventes).

Ces 6.000 € supplémentaires permettront le renouvellement du stock de marchandises de la boutique (pour un budget global annuel de 76.000 €).

Par ailleurs, une exposition inaugurale « Panorama » se tiendra dans les donjons du Château Guillaume le Conquérant du 12 octobre au 11 novembre 2015. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) subventionnera ce projet à hauteur de 80 %. Le budget prévisionnel de l'opération s'élevant à 5.000 €, il est proposé d'inscrire 4.000 € à la fois en dépenses et en recettes, le solde de 1.000 € étant financé par des crédits d'ores et déjà votés lors du budget primitif.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-6078 Achats boutique	6.000 €	70-7078 Autres marchandises	6.000 €
011-6233 Exposition	4.000 €	74-7478 Participations	4.000 €
TOTAL DF	10.000 €	TOTAL RF	10.000 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 2 du budget annexe « SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT ».

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré

APPROUVE
la Décision Modificative n° 2 du budget annexe SPIC Château Guillaume le Conquérant.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 13 OCTOBRE 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015
Publication : 13/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-108**

DIRECTION DES
SERVICES RESSOURCES
SERVICE RESSOURCES
HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est donc proposé d'actualiser ce tableau comme suit, afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des mesures retenues par l'autorité territoriale.

1 - Gestionnaire Ressources Humaines :

Compte tenu de la mutation d'un agent du Service des Ressources Humaines et conformément à l'organisation interne de ce service présentée lors du Comité Technique du 3 avril 2015, il est proposé de créer l'emploi suivant :

FILIERE ET GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	A COMPTER DU
<u>Administrative</u> : Rédacteur territorial	B	1	35 / 35 ^{ème}	6 octobre 2015
TOTAL CREATION DE POSTES		1		

2 – Animateur Point d'Information Jeunesse :

Afin de maintenir le niveau d'activité proposé aux usagers du Point d'Information Jeunesse (PIJ), il est proposé de créer l'emploi suivant :

FILIERE ET GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	A COMPTER DU
<u>Animation</u> : Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	1	17,50/35 ^{ème}	6 octobre 2015
TOTAL CREATION DE POSTES		1		

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie B (rédacteur) et de la catégorie C (adjoint d'animation 2^{ème} classe), dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ils devront dans ce cas justifier :

- Gestionnaire RH : d'un diplôme de niveau 3 ou d'expérience professionnelle dans la gestion des ressources humaines. Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 348.
- Animateur PIJ : d'un diplôme de niveau 4 ou d'expérience professionnelle dans l'animation. Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 340.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer les emplois précités pour répondre aux besoins de l'administration.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré

AUTORISE

Monsieur le Maire à créer deux emplois pour répondre aux besoins de l'administration :

- un emploi de Rédacteur territorial au Service Ressources Humaines
- un emploi d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe au Point d'Information Jeunesse.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 7 OCTOBRE 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-108-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2015
Publication : 07/10/2015
DÉLIBÉRATION N° 15-108

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-109**

*DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE*

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Par sa délibération du 16 septembre 2014, la Ville de Falaise a transféré au SDEC ENERGIE sa compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ».

Le plan départemental de déploiement des infrastructures prévoit, à terme, la mise en œuvre de 3 bornes à Falaise.

Les lieux d'implantation choisis doivent répondre à plusieurs critères tels que : surface suffisante, proximité et contrainte éventuelle du réseau électrique, couverture GPRS, etc...

A ce jour, 2 emplacements ont été validés.

Avant de passer à la phase opérationnelle, SDEC ENERGIE souhaite que la collectivité prenne une délibération.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

Vu les statuts du SDEC ENERGIE et notamment l'article 3.4 relatif aux infrastructures de recharges,

Vu le schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge adopté par délibération du Comité Syndical en date du 24 février 2015,

Vu les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » validées par la délibération du Comité Syndical en date du 9 juillet 2014,

Considérant que l'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue une opportunité «verte» incontournable pour notre pays,

Considérant que le SDEC ENERGIE a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé,

Considérant que la commune de Falaise a transféré sa compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEC ENERGIE par délibération du 16 septembre 2014,

Considérant que l'étude du SDEC ENERGIE a fait ressortir comme propice à l'installation d'une borne de recharge les sites suivants :

- Place du Docteur Cailloué, propriété de la Commune
- Rue du Champ Saint-Michel, propriété de la Commune,

Considérant que la mise en œuvre d'une borne par le SDEC ENERGIE requiert une participation financière de la commune évaluée au maximum à 1 881 € (en application des conditions techniques, administratives et financières approuvées lors du transfert de compétences),

Considérant que les bornes sont installées sur le domaine public, la commune s'engage à mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, les biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal entre le SDEC ENERGIE et la commune.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de mise en œuvre et les conditions d'implantation des bornes situées :
 - o Place du Docteur Cailloué,
 - o Rue du Champ Saint Michel
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un acte d'engagement conformément à l'avant projet sommaire pour une participation de la commune ne pouvant excéder le montant indiqué dans l'avant projet sommaire, soit 1 881 € par borne et donc 3 762 € pour les deux sites
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition gratuite des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré

APPROUVE

le projet de mise en œuvre de deux bornes de recharge pour véhicules électriques à Falaise par le SDEC ENERGIE.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer un acte d'engagement conformément à l'avant-projet sommaire pour une participation de la Ville ne pouvant excéder 3 762 € pour les deux sites retenus.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition gratuite des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée au SDEC Energie : Place du Docteur Cailloué, rue du Champ Saint Michel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 13/10/2015

Pour copie conforme,
Le Maire

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric HADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 13 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-110**

*DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE*

**SPEP SUD CALVADOS : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE –
ANNEE 2014**

Le présent rapport est établi sur la base du rapport du délégataire (la SAUR) et a été soumis au Comité Syndical le 29 juin dernier. Conformément à la réglementation, il doit faire l'objet d'une présentation auprès des instances délibératives de chacun des membres.

1. Qualité du service

Le service public d'eau potable dessert environ 55 000 habitants, il a prélevé 3 563 267 m³ pour l'exercice 2014 (4 003 214 pour l'exercice 2013), ses capacités tournant autour de 5 400 000 m³/an.

Sur un réseau de 95,51 kilomètres, le rendement est évalué à 98,7 % ; cet excellent résultat s'explique par la jeunesse du réseau (20 ans), l'absence de branchements (sources de fuite) et les faibles contraintes dynamiques (réseau en grande partie en milieu agricole donc hors des circulations de poids lourds).

L'ensemble des analyses est conforme à la réglementation tant au niveau bactériologique que physico-chimique.

2. Projets en cours

Afin d'améliorer le service, deux grands chantiers sont en préparation :

- la construction d'un réservoir de 2 500 m³ près de la station de surpression à Saint-Pierre sur Dives (un seul de 1 000 m³ actuellement) ; les travaux ont été attribués au groupement SAUR-GTM et ont débuté le 20 septembre ;
- la création d'une unité de déférisation à Thiéville pour limiter les dépôts dans les canalisations (1 200 000 €) ; les accords pour l'achat du terrain nécessaires sont en cours de validation.

Le rapport complet est consultable auprès de la Direction Générale des Services.

Il a été demandé au Conseil Municipal de *PRENDRE ACTE* du rapport 2014 du SPEP Sud Calvados.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE

du rapport 2014 sur le prix et la qualité de l'eau du SPEP Sud Calvados.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 13 OCTOBRE 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015
Publication : 13/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ ΜΑΔΕ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-111**

*DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE*

EAU : RAPPORT DU DELEGATAIRE – ANNEE 2014

La SAUR, délégataire du Service de l'Eau, a établi ses rapports technique et financier pour l'exercice 2014.

Une synthèse de ces documents doit être présentée au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les rapports complets sont consultables aux Services Techniques de la Ville.

1. Conditions d'exploitation

Falaise exerce elle-même la compétence « eau potable » et adhère au Syndicat de Production Sud Calvados. Le service est exploité en affermage par la SAUR, en vertu d'un contrat arrivant à échéance le 31 janvier 2016.

Falaise achète son eau en quasi-totalité au Syndicat de Production Sud Calvados et marginalement au Syndicat du Bocage Falaisien.

2. Données techniques

	2010	2011	2012	2013	2014
Volume de stockage	4 000 m ³				
Linéaire de conduites	85,7 km	85,6 km	85,65 km	85,7 km	85,9 km
Nombre de clients	2 871	2 909	2 968	2 991	3 007
Volumes consommés hors vente en gros (*)	545 138 m ³	585 865 m ³	581 854 m ³	530 103 m ³	507 723 m ³
Volumes exportés (**)	121 017 m ³	114 932 m ³	109 904 m ³	117 940 m ³	109 341 m ³
Volumes importés	844 864 m ³	841 121 m ³	812 300 m ³	800 305 m ³	767 408 m ³
Consommation moyenne par client	189 m ³	201 m ³	196 m ³	177 m ³	169 m ³

(*) Ventes aux collectivités voisines

(**) Volumes fournis par le SPEP Sud Calvados aux communes voisines, transitant par notre réseau

○ Principaux événements

- 36 interventions sur bouches à clé (7 en 2013, 22 en 2012)
- 25 manœuvres de vannes
- 409 renouvellements de compteurs (166 en 2013, 298 en 2012, 164 en 2011, 114 en 2010)
- Nettoyage et désinfection de l'ensemble des bâches et réservoirs
- 17 fuites sur conduite (18 en 2013) et 19 sur branchements (17 en 2013).

○ Qualité

L'eau distribuée est toujours d'excellente qualité : la totalité des 28 prélèvements effectués est conforme aux prescriptions, tant du point de vue bactériologique que du point de vue physico-chimique.

Le rendement du réseau de distribution est de 83,2 %, identique à 2013, quasiment stable depuis 2010 ; au-delà de 80 %, on considère qu'il se situe dans une bonne moyenne.

17 réclamations clients ont été comptabilisées en 2014 (12 en 2013, 8 en 2012, 15 en 2011).

○ Tarifs

Sur la base d'une consommation de 120 m³ par an, le prix de l'eau s'établit de la manière suivante :

Prix moyen : 1,8 € TTC/m ³	Prix 2010	Prix 2011	Prix 2012	Prix 2013	Prix 2014
Exploitant	92,78	88,73	92,54	99,78	105,52
Collectivité	52,69	52,69	52,69	52,68	52,68
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,86	5,21	5,21	4,60	9,00
Redevance de pollution domestique	47,88	47,88	47,88	45,60	45,60
TVA	11,07	10,70	11,01	11,15	11,72
TOTAL TTC	212,27	205,20	211,33	213,81	224,52

L'augmentation provient pour moitié de la formule de révision du contrat et pour l'autre moitié de l'augmentation de la redevance prélèvement.

Le rapport sera transmis à la Préfecture du Calvados, en même temps que la présente délibération.

Il a été demandé au Conseil Municipal de *PRENDRE ACTE* du rapport 2014 du délégataire du Service de l'Eau Potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE

du rapport 2014 du délégataire du Service de l'Eau (SAUR).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur, ^{Pour copie conforme,}

014-211402581-20151005-15-111-DE Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 13/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ. ΜΑΘΕ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 13 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le LUNDI CINQ OCTOBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH, LEBAILLY,
M. TROCHERIE, Mme GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers
Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
M. LE BRET

**DÉLIBÉRATION
n° 15-112**

*DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE*

**ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC : AGENDA D'ACCESSIBILITE
PROGRAMMEE**

Par délibération en date du 8 décembre 2014, la Ville de Falaise s'est engagée à réaliser, avant le 27 septembre 2015, son Agenda d'Accessibilité Programmée : Ad'Ap.

Le Bureau VERITAS a assisté le Service Bâtiments dans l'élaboration du dossier qui a été transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le 18 septembre dernier.

Le dossier complet, dont les éléments principaux sont présentés dans cette délibération, est disponible aux Services Techniques.

51 établissements sont concernés par la démarche. Pour chacun, un diagnostic détaillé, nourri par le travail déjà réalisé depuis 2005, a été conduit selon les axes de stratégie définis notamment par la loi et les référentiels normatifs :

- assurer la continuité de la chaîne de déplacement
- assurer à minima un accès à l'établissement pour prise en charge de l'utilisateur à l'intérieur
- prendre en compte les enjeux spécifiques des différents établissements
- optimiser l'efficacité de l'Euro investi
- organiser la répartition territoriale des services rendus
- articuler la démarche avec la gestion patrimoniale globale de la collectivité.

Par une méthode de quantification propre à chacun de ces axes, ont pu être élaborées une évaluation chiffrée en % de l'accessibilité globale par bâtiment et une priorisation des actions.

Un programme de mise en accessibilité sur 9 années a ainsi été élaboré. Les engagements financiers globaux qui en résultent, lissés sur ces 9 années, sont présentés dans le tableau suivant :

ANNEE	ENGAGEMENT FINANCIER en HT (valeur septembre 2015)
2016	68 500 €
2017	219 100 €
2018	114 500 €
2019	118 800 €
2020	166 600 €
2021	149 100 €
2022	128 100 €
2023	191 000 €
2024	115 800 €
TOTAL	1 271 500 €

Nota : Le planning des travaux est purement indicatif, son objectif premier étant de présenter un étalement des investissements sur les 9 années à venir.

Une partie des travaux sera réalisée dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et des opérations d'entretien annuel. Pour d'autres, une adaptation des pratiques ou des organisations de travail pourra être envisagée ; en dernier lieu, une modification du PPI sera nécessaire.

A titre informatif, il est à noter que le dossier a fait mention en priorité des travaux dans les établissements scolaires et que l'accès à l'Hôtel de Ville reste inscrit au PPI pour 2016.

Enfin, la Ville a envisagé de solliciter certaines dérogations aux règles d'accessibilité, comme indiqué au tableau fourni en annexe.

Une synthèse de ce dossier a été communiquée à la Commission Communale pour l'Accessibilité le 9 septembre 2015 ; le dossier complet a été présenté à la Commission du Cadre de Vie, le 28 septembre dernier.

Il a été demandé au Conseil Municipal de *PRENDRE ACTE* de ce rapport sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE
du rapport sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20151005-15-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 13/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ ΗΑΟΕ'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 13 OCTOBRE 2015

Département du Calvados

Arrondissement : CAEN

Canton : FALAISE SUD

Commune : FALAISE

CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal de l'assemblée : 29

Rang	NOM	Prénom	Fonction : Maire, Maire-adjoint Mandat : Conseiller Municipal	Date de naissance	Lieu de naissance	Profession	Date de l'élection
1	MACE	Eric	Maire	30.10.1955	SOURDEVAL (50)	Médecin généraliste	23/03/2014
2	JOSSEAU	Elisabeth	Maire-Adjoint	27.10.1951	PUTANGES PONT ECREPIN (14)	Infirmière	23/03/2014
3	DUBOST	Thierry	Maire-Adjoint	04.06.1958	CHERBOURG (50)	Professeur d'Université	23/03/2014
4	CHIVARD	Maryvonne	Maire-Adjoint	01.01.1953	GRANVILLE (50)	Chef établissement scolaire retraité	23/03/2014
5	POURNY	Pascal	Maire-Adjoint	22.01.1951	BEAUVAIS (60)	Cadre retraité presse & communication	23/03/2014
6	RUL	Brigitte	Maire-Adjoint	14.04.1956	FALAISE (14)	Professeur d'EPS retraité	23/03/2014
7	RUAU	Maurice	Maire-Adjoint	08.01.1956	ARGENTAN (61)	Manipulateur en Radiologie retraité	23/03/2014
8	MARY ROUQUETTE	Valérie	Maire-Adjoint	31.05.1968	FLERS (61)	Sage-femme	23/03/2014
9	BARTHE	Patrick	Maire-Adjoint	21.03.1950	CAEN (14)	Directeur école retraité	23/03/2014
10	TURBAN	Yvonnick	Conseiller Municipal Délégué	26.11.1939	COMBOURG (35)	Directeur IME retraité	23/03/2014
11	LETEURTRE	Claude	Conseiller Municipal	30.12.1940	DONVILLE LES BAINS (50)	Chirurgien retraité	23/03/2014
12	LENGLINE	Roger	Conseiller Municipal	09.10.1945	AUBIGNY (14)	Cadre de l'industrie retraité	23/03/2014
13	ZAMARA	Jacques	Conseiller Municipal délégué	22.08.1950	IFS (14)	Médecin généraliste	23/03/2014
14	LASNE	Margaret	Conseillère Municipale	02.06.1960	FALAISE (14)	Clerc de Notaire	23/03/2014
15	SOBECKI	Loïc	Conseiller Municipal	01.09.1961	FALAISE (14)	Cadre supérieur de santé	23/03/2014
16	ANDRE	Jean-Luc	Conseiller Municipal délégué	03.09.1961	FALAISE (14)	Expert comptable	23/03/2014
17	MARTIN	Béatrice	Conseillère Municipale	27.02.1964	LA FLETTRE MACE (61)	Institutrice	23/03/2014
18	STANC	Nathalie	Conseillère Municipale	19.08.1965	FALAISE (14)	Comptable	23/03/2014
19	JARRY	Sonia	Conseillère Municipale	08.07.1967	BERNEY (27)	Commerçante	23/03/2014
20	VIVIEN	Stéphane	Conseiller Municipal	08.08.1971	FALAISE (14)	Technicien régleur plasturgie	23/03/2014
21	AUBEY	Sabrina	Conseillère Municipale	15.04.1976	FALAISE (14)	Animatrice Qualité	23/03/2014
22	GUILBERT	Caroline	Conseillère Municipale	26.02.1980	CAEN (14)	Directrice école maternelle	23/03/2014
23	de GEYER d'ORTH	Astrid	Conseillère Municipale	10.01.1994	FALAISE (14)	Etudiante	23/03/2014
24	LE BRET	Jacques	Conseiller Municipal	14.01.1959	FALAISE (14)	Agent Hospitalier	23/03/2014
25	LEBAILLY	Bénédicte	Conseillère Municipale	16.11.1959	LAVAL (53)	Principale de collège	23/03/2014
26	TROCHERIE	Vincent	Conseiller Municipal	06.09.1968	ALENÇON (61)	Professeur	23/03/2014
27	GUEVEL BADOU	Cécile	Conseillère Municipale	10.05.1971	NANTES (44)	Chef d'entreprise	23/03/2014
28	MAUNOURY	Hervé	Conseiller Municipal	27.07.1972	MONT SAINT AIGNAN (76)	Electronicien	23/03/2014
29	BARBERA	Miguel	Conseiller Municipal	04.12.1972	FALAISE (14)	Electronicien	23/03/2014

Reception par le préfet : 13/10/2015
Publication : 13/10/2015

Accusé certifié exécutoire



Date : 13 octobre 2015
cachet de la mairie